



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC-JC(XLV)/2 – Annexe II
26 septembre 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

**META-ÉVALUATION DE PROJETS OIBT PRÉCÉDEMMENT
ÉVALUÉS**

**Acquis d'enseignement et bonnes pratiques en vue de la
gestion durable des forêts tropicales**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Inventaires, suivi, cartographie et zonages forestiers

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 1

INVENTAIRES, SUIVI, CARTOGRAPHIE ET ZONAGES FORESTIERS

1. INTRODUCTION

L'élaboration de plans nationaux et régionaux de gestion des massifs forestiers commence par un aperçu de toutes les occupations des sols et les changements d'occupation des sols, parmi lesquelles l'occupation forestière constitue une part importante. Le zonage est effectué à partir de la cartographie des zones désignées pour les activités de conservation en vue d'orienter les activités économiques et la sauvegarde. L'évaluation répétée à dates régulières des ressources forestières produit des informations qui permettent un suivi de l'étendue et des caractéristiques des forêts aux niveaux national et infra-national, nécessaire à la conception des politiques publiques et à la planification des investissements. Il existe aussi le besoin croissant d'intégrer aux informations sur les ressources forestières des données biophysiques et socio-économiques complémentaires à des fins de suivi et de planification.

Au niveau des unités forestières d'aménagement (UFA), une cartographie détaillée et des inventaires périodiques sont nécessaires pour estimer les caractéristiques de la forêt et son potentiel de production de biens et services divers. L'inventaire forestier est à la racine de la planification de la gestion forestière, y compris le zonage du massif forestier à des fins de production, de protection et d'exploitation à finalités multiples. L'inventaire produit également un état des lieux qui permet d'opérer un suivi des modifications de l'étendue et des caractéristiques du couvert forestier.

Les objectifs de développement de la plupart des projets dans ce domaine ont trait au rôle indispensable des inventaires forestiers du suivi qu'ils permettent d'assurer comme outils nécessaires à une sauvegarde effective et une gestion durable des ressources du domaine forestier. Les informations relatives à la ressource comportent également des données sur la production et le commerce du bois et des produits forestiers non ligneux qui permettent de veiller à la pérennité d'exploitation du capital forestier.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Bien que des technologies permettent une meilleure précision dans l'évaluation et le suivi des ressources forestières, les besoins d'information ont augmenté pour porter désormais tant sur les aspects environnementaux que sociaux. Ces nouveaux besoins sont corrélables à la complexité croissante de la planification de la gestion forestière, aux besoins d'opérer une surveillance des activités illicites dans les massifs, et à la nécessité de disposer d'informations fiables sur le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que sur d'autres services écosystémiques fournis par les forêts.
- L'engagement d'un large éventail de parties prenantes dans l'élaboration des politiques et le suivi des forêts est lui-même porteur de nouveaux défis s'agissant de la précision, la couverture et l'actualité des informations sur les ressources forestières.
- Les communes forestières, les propriétaires fonciers, l'industrie forestière et les ONG sont des acteurs majeurs du secteur forestier, et ils sont souvent identifiés comme bénéficiaires de l'inventaire et du suivi des projets. Cependant, ils ne sont pas toujours véritablement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- Le secteur privé a besoin d'informations sur les inventaires forestiers nationaux et infra-nationaux et des évaluations de ressources pour la planification de ses investissements. En outre, les entreprises sont généralement tenues de réaliser des inventaires pour la planification de la gestion forestière dans les périmètres qu'elles gèrent. Cependant, la qualité de leur travail d'inventaire n'est pas toujours suffisante.
- Le changement climatique est devenu un facteur comportant des implications majeures pour la GDF, en particulier les thématiques entrant dans le cadre de la REDD +. Les évaluations des ressources et les inventaires devront de plus inclure des informations quantifiées sur les stocks de carbone existants et leurs évolutions afin d'en assurer un suivi régulier.
- Cela vaut autant pour les informations relatives à la biodiversité, à l'eau, aux sols et à d'autres ressources naturelles. Plusieurs indicateurs sur ces services de l'écosystème peuvent être inclus dans les évaluations et les inventaires des ressources forestières, mais d'autres peuvent nécessiter des

études d'état des lieux ou de référence spécifiques et des démarches de suivi adaptées.

- Les activités non autorisées, l'exploitation forestière et l'exploitation minière clandestines, et de nombreux autres facteurs (souvent situés en dehors des zones forestières) exercent leur incidence sur l'aménagement forestier et peuvent devoir être pris en compte dans la conception de projets d'évaluation et de suivi des ressources.
- Les marchés du bois d'extraction licite et de production pérenne exigent que l'origine des produits puisse être retrouvée et la source où les arbres ont été récoltés identifiée. Cela représente un nouveau défi pour la précision des systèmes de suivi des produits forestiers.
- Le défaut d'information ou de production de données cohérentes et exactes dont souffrent les différents systèmes d'information pose un problème majeur dans la conception des politiques publiques et dans le suivi des progrès vers la pérennisation de la gestion forestière. L'incohérence des données est généralement due à l'absence d'intégration des différents systèmes d'information dans le pays. Se pose également la question connexe du chevauchement des frontières géographiques des unités administratives, celle des modalités des régimes fonciers, et celle du zonage écologique, qui obligent de faire appel à des systèmes d'information géographique (SIG), cependant que la mise en place de ces derniers peut nécessiter des projets distincts.
- Les autres problèmes les plus courants que rencontrent les projets d'inventaire et d'évaluation des ressources sont les suivants :
 - insuffisance de la coordination interinstitutionnelle à l'échelon national et de la coopération dans le zonage de l'occupation des sols à l'échelle des institutions compétentes
 - absence d'agrément officiel des plans d'occupation des sols et de zonage
 - nécessité d'adapter les inventaires forestiers dans les secteurs parcourus par les coupes, les forêts secondaires et pour les arbres hors forêts
 - dans des projets pilotes il est nécessaire de prévoir des mesures complémentaires devant s'étendre à l'ensemble du pays
 - la qualité insuffisante de la cartographie et du zonage a réduit la fiabilité de la planification de la gestion forestière
 - la faiblesse des capacités d'élaboration et d'analyse des données
 - les rapports inadéquats sur l'état des ressources forestières alors que les données requises peuvent exister
 - l'accès limité aux données par les acteurs concernés
 - l'absence de stratégies efficaces de diffusion des données et de partage des informations.

3. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

Conception des projets

- Si les acteurs concernés ne sont pas rendus parties prenantes de la planification de l'évaluation des ressources, les résultats sont peu susceptibles de répondre à leurs besoins d'information, ce qui ne peut qu'atténuer les effets du projet et son efficience.
- Une bonne planification de la conception et de la mise en œuvre des inventaires dans les zones pilotes peut conduire à une standardisation des méthodes et à leur applicabilité à l'ensemble du pays.
- L'adéquation de la grille du cadre logique est indispensable à la bonne conception et à la mise en œuvre efficace des projets d'inventaire et de suivi.

Mise en œuvre des projets

- Des projets antérieurs pourront déjà avoir permis au pays de mettre au point un système de recueil, de traitement et de communication des données sur les ressources forestières, mais sans pour autant avoir défini, par exemple, les données de départ ni avoir mis en place un système de suivi. En pareil cas, de nouveaux projets devraient combler les lacunes du dispositif existant.

- Il est souvent nécessaire de corrélérer les données d'inventaire forestier avec d'autres données biophysiques et socioéconomiques (par exemple pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en valeur des ressources naturelles, de surveillance environnementale ou de stratégies de lutte contre la pauvreté). De nombreux projets ont échoué ou leur efficacité est restée limitée en raison du manque d'intégration avec d'autres données utiles.
- Le changement climatique doit être pris en compte comme partie intégrante de la GDF en faisant en sorte que le secteur forestier puisse bénéficier des modes de financement correspondants. La prise en compte de cette dimension au stade de planification des projets a permis d'améliorer leur efficacité et leur efficience.
- En l'absence de toutes connaissances adéquates antérieures des ressources forestières, les résultats de l'inventaire peuvent conduire à des révisions de la politique et de la législation forestière. Ces implications potentielles doivent être considérées comme déjà au stade de la conception du projet. Toutefois, l'expérience montre que les décisions de réorientation en fonction des résultats de projet ne sont possibles que s'il existe une volonté politique d'adopter les changements nécessaires.
- Les défauts de compétences et le manque de ressources humaines spécialisées au sein de l'agence d'exécution des projets ne permettant pas l'exécution des tâches d'inventaire forestier ont souvent entravé la production des principaux résultats attendus.
- Si aucune formation adéquate n'est prévue au projet, la pérennité de l'activité d'inventaire et de suivi post-projet n'est pas assurée. Les mutations de personnel qualifié et compétent doivent être envisagées avec prudence car elles peuvent nuire à l'efficacité et la pérennité des acquis du projet.
- L'institutionnalisation des inventaires forestiers nationaux et la surveillance correspondante des ressources forestières s'est avérée nécessaire pour la durabilité des projets dans ce domaine.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les inventaires, la cartographie et le zonage forestiers sont des entreprises à long terme qui doivent être effectués périodiquement et qui exigent une planification détaillée, des ressources humaines spécialisées et un financement adéquat.
- Est nécessaire un programme détaillé comprenant le schéma de l'inventaire, la collecte de données, la programmation des activités de terrain, ainsi que le traitement, l'analyse et la communication des données, qui doivent permettre un suivi efficace de l'exécution du projet.
- Les inventaires doivent être stratifiés afin de pouvoir élaborer des résultats pour les différents niveaux géographiques et types de forêts. L'utilisation des images satellitaires est habituellement nécessaire à la stratification.
- Il est nécessaire d'intégrer des indicateurs, notamment sur la biodiversité, de l'eau, les sols et le carbone dans les inventaires forestiers servant à la planification et à la mise en œuvre de la GDF, mais cela suppose des compétences et des ressources supplémentaires.
- La pénurie de personnel qualifié et de compétences dans des domaines clés peut exiger le recours à des spécialistes externes. Leurs tâches devraient inclure la formation du personnel national, gage de pérennisation des acquis du projet. Les rotations de personnel devraient être réduites au minimum pendant la période d'exécution du projet.
- La dépendance excessive à l'égard des consultants externes en matière d'inventaire et d'évaluation peut être préjudiciable au renforcement des capacités nationales et aux mesures de suivi à long terme. Des dispositions adéquates dans la conception des projets doivent donc être prises pour développer les capacités nationales. À cet égard, une collaboration étroite avec les universités qui disposent des compétences requises serait bénéfique à la formation du personnel concerné.
- La participation des universités et des instituts de recherche peut garantir la poursuite du développement des méthodes d'inventaire forestier en combinant les données forestières physiques à des informations d'ordre socio-économique.
- Une forte implication des organismes du secteur privé permet d'obtenir des informations sur les besoins des exploitants et de diffuser les résultats des projets.

- La participation d'autres parties prenantes concernées à l'échelon national et à l'échelon local (soit le niveau auquel les données sont recueillies et l'information est produite) à l'élaboration des projets est utile car ces acteurs sont eux-mêmes appelés à être des bénéficiaires majeurs des projets.

Mise en œuvre des projets

- Le renforcement institutionnel comme élément explicite des projets d'évaluation des ressources et d'inventaire forestier peut permettre un élargissement des acquis des projets. En plus de l'agence d'exécution, d'autres institutions compétentes en matière de cartographie, planification et zonage du territoire, et en gestion de l'environnement, peuvent être renforcées.
- L'analyse des résultats de l'inventaire doit être corrélée aux données sur la production de bois et la récolte de produits forestiers non ligneux afin de juger de la pérennité de l'exploitation de la forêt.
- Les données d'inventaire sur les espèces moins courantes au bois non marchand permettent la promotion de leur exploitation et la commercialisation de leur bois.
- Un réseau de placeaux d'échantillonnage permanent dans tout le pays peut fournir des données de suivi sur les caractéristiques détaillées de l'état des lieux initial et de l'évolution de la ressource forestière. Les placeaux permanents s'avèrent déterminants pour le développement continu des méthodes d'inventaire. Des campagnes de mesurage régulières sont nécessaires et leurs résultats devraient être calculés et rapportés.
- Un rapport sur l'état initial de la ressource forestière doit être produit en intégrant les données recueillies sur les aspects socio-économiques, la biodiversité, la faune, et les impacts anthropiques sur les forêts, le cas échéant.
- Des allocations budgétaires annuelles de l'Agence d'exécution responsables doivent garantir le financement des coûts récurrents des évaluations périodiques de la forêt de ressources, des campagnes de remesurage des placeaux permanents, ainsi que l'analyse des données et l'élaboration des rapports de synthèse. La pérennité des ressources budgétaires adéquates peut devoir mobiliser des agences collaboratrices et d'autres utilisateurs des données.
- Un atelier final du projet peut valider les résultats et préparer l'étape suivante. Cela est particulièrement nécessaire dans des projets pilotes afin de leur assurer un plus large impact et d'intégrer officiellement les données d'inventaire aux modalités de planification de la GDF, ce qui participe à l'efficacité des projets et à la pérennité de leurs acquis.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 109/90 Rev.4 (I)	APPUI À LA MODERNISATION, LA RESTRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS EN CÔTE D'IVOIRE »
PD 008/95 Rev.1 (F)	STRATIFICATION, CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE MULTI-RESSOURCES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ZONE FORESTIÈRE DU GABON - PHASE I
PD 063/97 Rev.3 (F)	PROGRAMME DE SPÉCIALISATION EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS TROPICALES POUR LES TECHNICIENS FORESTIERS BOLIVIENS
PD 049/99 Rev.2 (F)	PLAN PILOTE D'AMÉNAGEMENT SUR 10 000 HECTARES DE FORÊTS SECONDAIRES DANS LE CANTON DE SAN LORENZO, PROVINCE D'ESMERALDA (ÉQUATEUR
PD 014/00 Rev.5 (F)	PLAN INTÉGRÉ DE RENFORCEMENT DU COULOIR BIOLOGIQUE DE LA SERRANÍA DEL BAGRE, PROVINCE DE DARIÉN
PD 023/00 Rev.4 (F)	PROMOTION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN DIRECTION DES PRODUCTEURS DE BOIS
PD 85/01 Rev.2 (I)	STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES INDUSTRIES DU BOIS EN INDONÉSIE (INDONÉSIE
PD 002/93 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT PILOTE INTÉGRÉ DE LA FORÊT DE NGOUA II - NORD PHASE I : PRÉPARATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
PD 195/03 Rev.2 (F)	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION ET DE SUIVI POUR LA CONSERVATION EFFECTIVE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES THAÏLANDAISES